



Les hybrides interspécifiques et la marque *Végétal local*

Note technique n°10
Bénéficiaires de la marque

<https://www.vegetal-local.fr/>

Septembre 2024

Les hybrides interspécifiques sont des individus issus du croisement de deux individus appartenant à des espèces distinctes. Les hybrides naturels de ce type sont nombreux dans la nature. Ils peuvent témoigner de la proximité génétique de certaines espèces mais aussi de processus évolutifs à l'œuvre.

Un hybride interspécifique est dénommé par le nom des deux espèces parentes : « Espèce parent 1 x Espèce parent 2 ». Parfois un nom particulier est donné à l'hybride, notamment si celui-ci se rencontre couramment.

Le référentiel taxonomique utilisé par la marque ne contient pas de noms d'hybrides. Mais les hybrides peuvent être valorisés par la marque sous certaines conditions !

Voilà les citations du Règlement d'usage faisant mention des hybrides :

[page 5] « Les hybrides naturels résultant du croisement de deux espèces attributaires de la Marque pour une même région d'origine pourront être commercialisés en étant désignés par le nom des deux parents marqués. Les noms d'hybrides ne seront pas gérés directement dans le référentiel taxonomique et nomenclatural de la Marque. »

[page 5] – seront exclus de la Marque : « les hybrides dont l'un des parents n'est pas indigène ou résulte d'un processus de sélection à des fins de production (sylvicole, agronomique ou horticole) »

Ce document présente la notion d'hybride interspécifique et les règles à appliquer dans le cadre de la marque lorsque de tels hybrides sont rencontrés.

Les hybrides interspécifiques et la marque Végétal local

Quelques notions autour de l'hybridation entre espèces.....	3
Qu'entend-on par « hybride » entre deux espèces ?.....	3
Quelles sont les espèces susceptibles de s'hybrider naturellement entre elles ?	3
Comment nommer les hybrides ?	4
Différents types d'hybrides interspécifiques !	5
Hybridation entre sous-espèces ?	5
Comment procéder si je soupçonne une hybridation ?	6
Je demande de l'aide pour l'identification	6
J'informe clairement mes clients.....	6

Quelques notions autour de l'hybridation entre espèces

Qu'entend-on par « hybride » entre deux espèces ?

L'hybridation entre deux espèces distinctes est la **fécondation croisée de l'ovule d'une plante par du pollen d'une autre plante appartenant à une espèce distincte**. Ce phénomène naturel bouscule le concept même d'espèce car celui-ci suppose qu'une espèce est isolée des autres espèces du point de vue de la reproduction. Or, l'hybridation entre espèces différentes est un processus continu, régulier et courant dans la nature qui témoigne de l'évolution, de l'adaptation, de la spéciation (processus évolutif par lequel de nouvelles espèces vivantes se forment à partir d'ancêtres communs) et de manière plus générale de la biodiversité.

Le terme d'hybridation a été beaucoup utilisé en **amélioration des plantes et sélection végétale**. Il correspond dans ce cadre au croisement provoqué par le sélectionneur entre différentes lignées (le plus souvent appartenant à une même espèce), pour aboutir à des créations variétales.

Quelles sont les espèces susceptibles de s'hybrider naturellement entre elles ?

Quelques genres sont connus pour hybrider leurs espèces de manière naturelle : les Chênes (*Quercus*), les Frênes (*Fraxinus*), les Saules (*Salix*), les Sorbiers (*Sorbus, Cormus, Aria...*), les Rosiers (*Rosa*)...

L'ensemble des Chênes appartenant au complexe d'espèces des Chênes blancs (chêne pédonculé, chêne sessile, chêne pubescent, chêne tauzin, etc.) sont capables de s'hybrider entre eux. Il s'agit le plus souvent d'une hybridation unidirectionnelle. Ainsi, par exemple, le Chêne sessile pollinise le Chêne pédonculé, donnant naissance à *Quercus x rosacea* Bechst. Cet hybride est très variable et présente des caractéristiques de ses deux parents. Il se dissémine à leurs alentours. Les capacités d'hybridation interspécifique du Chêne constituent une stratégie efficace et originale de conquête de nouveaux milieux.

Le Frêne commun peut s'hybrider naturellement avec le Frêne oxyphylle, principalement dans la moitié sud de la France.

En France (métropole et outre-mer), le nombre d'espèces de saules avoisine les 50 espèces (source [TaxRef](#)). Ces espèces s'hybrident facilement entre elles et sont recensés plus de 160 hybrides interspécifiques naturels.



Photo : Parc à boutures de Saules de la Compagnie nationale du Rhône à Soyons (07) – crédit CBNPMP/S.Malaval.

Comment nommer les hybrides ?

Un **hybride** peut être désigné par une formule énumérant les parents. Dans ce cas on utilise le signe de la multiplication, « x », pour lier les parents.

Par exemple, l'hybride entre le Chêne sessile et le Chêne pédonculé pourra être écrit : « **Quercus petraea x Quercus robur** ».

Certains hybrides, plus courants ou plus visibles ont été dénommés avec des noms particuliers. On note alors entre le nom du genre et de l'espèce un signe « x » pour signifier le caractère d'hybride. Par exemple, l'hybride entre le Chêne sessile et le Chêne pédonculé est dénommé : **Quercus x rosacea**.

Remarque : Le référentiel des noms d'espèces de la marque *Végétal local* (Référentiel taxonomique) ne gère pas les noms d'hybrides. Les hybrides peuvent toutefois être valorisés par la marque si les deux parents sont marqués pour la région d'origine considérée. Il est préférable pour le nommer d'énumérer le nom des deux parents avec le signe « x » entre eux, pour plus de clarté.

Différents types d'hybrides interspécifiques !

Certains hybrides sont des **hybrides instables occasionnels**. D'autres hybrides peuvent se **sur-hybrider** entre eux et avec les espèces parentes, rendant complexe la nomenclature des individus. Enfin, certains hybrides peuvent former des populations stables : on les appelle alors des **hybrides fixés**.

Par exemple, dans le genre *Sorbus* (aujourd'hui réparti en plusieurs genres : *Sorbus*, *Cormus*, *Aria*...), il y a en France 5 espèces principales : *Sorbus aria* (L.) Crantz, *Sorbus aucuparia* L., *Sorbus chamaemespilus* (L.) Crantz, *Sorbus domestica* L. et *Sorbus torminalis* (L.) Crantz.

S. aria s'hybride avec trois des quatre autres espèces : *S. aucuparia*, *S. chamaemespilus* et *S. torminalis*. On a nommé Alisier de Mougeot (*Sorbus x mougeotii*) l'hybride fixé de *S. aria* et de *S. aucuparia*.

Hybridation entre sous-espèces ?

Au sein même d'une espèce, certaines sous-espèces peuvent s'hybrider entre elles. Pour la marque *Végétal local*, cela ne représente pas un problème pour le marquage des individus, sauf si une des deux sous-espèces n'est pas éligible à la marque, car non indigène ou rare, menacée ou protégée par exemple.

Ainsi, pour *Cornus sanguinea* L., la sous-espèce *sanguinea* est indigène, largement présente à l'état spontané sur notre territoire et éligible à la marque *Végétal local* dans la plupart des régions d'origine métropolitaines. La sous-espèce *australis* (C.A. Mey.) Jáv., par contre, a pour répartition naturelle le Sud-Est de l'Europe et le Sud-Ouest de l'Asie. Elle n'est pas indigène en France. Les observations récentes montrent qu'elle est abondamment plantée dans les haies « bocagères », les lotissements, les aménagements routiers... Ces deux sous-espèces s'hybrident entre elles, conduisant à un hybride qui a des caractères mélangés entre les deux sous-espèces et qui n'est donc pas éligible à la marque *Végétal local*.

Pour en savoir plus : Hennequin C., 2020. Clé d'identification des *Cornus*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés, 9 p. <https://cbnfc-ori.org/espace-documentation/cle-d-identification-des-cornus>



Photo : *Cornus sanguinea* L. . Crédit : CBNFC-ORI/C.Hennequin/M.Vuillemenot.

Comment procéder si je soupçonne une hybridation ?

L'hybridation entre espèces locales et sauvages est un phénomène naturel, rendant compte de la complexité du vivant, de la perméabilité entre certains groupes définis par l'être humain comme des espèces séparées dans la taxonomie. Mais la vie est bien plus complexe qu'une classification binaire !

Ainsi, dans la marque Végétal local, qui valorise la diversité génétique comme une de ses valeurs fondamentales, il est bien sûr important de pouvoir intégrer également les hybrides entre espèces sauvages et locales. Et ceci tant que les deux parents sont éligibles à la marque dans la région d'origine considérée.

Je demande de l'aide pour l'identification

Lors d'une collecte de graines en milieu naturel, ou lors de la croissance des plants en pépinières, si j'observe des caractères non conformes à l'espèce sur les plants collectés ou sur les plants issus de la germination des graines collectées :

- Je prends des photos des caractères particuliers ;
- Je prélève des échantillons des végétaux concernés ;
- Avec ces éléments, je demande l'appui du [correspondant local](#) d'un Conservatoire botanique de ma région d'origine pour l'identification du potentiel hybride.

J'informe clairement mes clients

- S'il s'agit d'un hybride dont les deux parents sont éligibles à la marque pour la région considérée, j'appose le nom de l'hybride et la marque sur le lot considéré, par exemple :
« *Quercus petraea x Quercus robur* » Végétal local Zone Sud Ouest
- S'il s'agit d'un hybride dont un seul parent est éligible à la marque pour la région d'origine considérée, les graines ou plants ne sont alors pas éligibles à la marque. Ils pourront être commercialisés avec la mention « graine/plant sauvage issu d'une collecte en milieu naturel » en indiquant clairement le nom des espèces parentes.



une marque de l'Office français de la biodiversité

La marque a été créée par un collectif d'acteurs de l'environnement en réponse à un appel à projet du ministère de l'écologie et déposée en janvier 2015 à l'INPI. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle est aujourd'hui une marque collective de l'OFB. Elle est co-animée par :

